



LES FOULEES DU LAYON

Dimanche 27 aout 2017



REGLEMENT DES EPREUVES

➤ Règlement 15 km

Article 1 : ÉPREUVE : ouverte aux licencié(e)s, non licencié(e)s nés en 2001 (cadets) et avant, conforme à la réglementation des courses hors stade de la FFA.

Article 2 : PARCOURS : fléché.

Article 3 : RAVITAILLEMENT et ÉPONGEAGE : 4 postes sur le parcours, plus un à l'arrivée.

Article 4 : DROITS A L'IMAGE : L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir cette dernière. En vous inscrivant, vous abandonnez votre droit à l'image.

Article 5 : DOSSARDS : remis le 27 août à partir de 8h, ils doivent être portés devant et entièrement visibles. La remise du dossard se fera sur présentation d'une pièce d'identité.

Article 6 : CLASSEMENT : remise des lots à partir de 11h30. (Pas de primes)

Article 7 : VÉHICULES : tous les vélos et engins à roulettes motorisés ou non sont interdits (excepté pour les organisateurs).

Article 8 : UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE peut avoir lieu inopinément sur cette épreuve.

Article 9 : LA SÉCURITÉ sur le parcours sera assurée par des bénévoles. Une assistance médicale sera assurée par la Croix Rouge sur le parcours et l'aire de départ. Un médecin sera présent sur l'aire d'arrivée au stade. La mise hors course d'un concurrent peut être décidée pour des raisons médicales.

Article 10 : CERTIFICAT MÉDICAL : les licencié(e)s FFA compétition, FFA santé loisirs option running, FFA pass running, licencié(e)s FF Triathlon compétition, (FSCF, FSGT, UFOLEP ou doit apparaître sur la licence la non contre indication à la pratique de la course à pied ou athlétisme en compétition), UGSEL ou UNSS inscrits par leur établissement scolaire ou association, devront obligatoirement fournir une photocopie de leur licence. Les licences FFA Athlé Entreprise sont acceptées, ainsi que les licences FFCO (course d'orientation) et FFPM (pentathlon moderne)

Les licenciés (es) d'autres fédérations et non licenciés (es) devront obligatoirement joindre un certificat médical (ou sa photocopie) : de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition **ou** de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve.

Une autorisation parentale sera demandée pour les mineurs non licenciés.

Article 11 : RESPONSABILITÉ : l'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité de la charte des courses sur route souscrite auprès de la SMACL. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 12 : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. Chaque concurrent sera averti par mail (si adresse mail communiquée)

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 13 : Clôture des inscriptions à 9h15

Article 14 : DÉPART : 9h30, au stade.

Article 15 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ : Conformément à la loi informatique du 6 janvier 1978, l'organisation informe les participants que les résultats ainsi que les données à caractère personnel les concernant, seront traités informatiquement. Elles pourront être publiées à des fins d'information et de promotion de l'athlétisme, notamment sur le site internet de la Fédération Française d'Athlétisme. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement et /ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes.

➤ Règlement 5 km

Les articles 2 à 15 du règlement du 15 km sont communs à cette épreuve.

Épreuve ouverte aux licencié(e)s, non licencié(e)s nés en 2003 (minimes) et avant

➤ Animation Jeunes

1. **800m** épreuve ouverte aux jeunes nés en 2008, 2009 et 2010 : **départ 11h10**
2. **1200m** épreuve ouverte aux jeunes nés en 2006 et 2007 : **départ 11h20**
3. **1600m** épreuve ouverte aux jeunes nés en 2004 et 2005 : **départ 11h30**

Les animations jeunes auront lieu dans l'enceinte du stade : Les épreuves feront l'objet seulement d'un classement avec podium, sauf pour la course de la catégorie éveil athlétique qui ne fera l'objet d'aucun classement ni chronométrage.

Organisé par l'AS Martigné-Briand 42 Rue de la Gabelle 49540 MARTIGNE-BRIAND.